

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 20 mai 2025 à 18 heures 30

Présents : FERNOUX-COUTENET Gérard, VIVERGE Pascal, BREVOT-CHOPLIN Nicole, GIROD Jacques, BREVOT-CHOPLIN Maxime, CRAMOTTE Corinne, FLITI Isabelle, ROUSSILLON Ginette, SAJDAK Marie-Christine

Excusé ayant donné pouvoir : CRETIAUX Stéphane à FERNOUX-COUTENET Gérard

Excusé : BRESSANELLI Philippe

Absentes : FRANCIOLI Patricia, SILVA MATOS DA COSTA Isabel

Secrétaire de Séance : VIVERGE Pascal

2025-05-01 Validation compte-rendu Séance du 25 mars 2025

Le compte-rendu de réunion du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

2025-05-02 Informations décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises :

Budget Général

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC	Compte	Section
Bals BEURAUD	Location bal 14/07/2025	2.400,00 €	6232	F
Bals BEURAUD	Location bal Fête patronale	3.120,00 €	6232	F
BEVILACQUA	Changt dalles bureaux 1, 2, 3 et toilette Mairie RDC	2.239,20 €	21311- 12	I
BEVILACQUA	Travaux peinture, hall, toilettes Etagé	3.526,60 €	21311- 12	I
SANITEL	Remplact éclairage Mairie	3.165,78 €	21311- 12	I
SANITEL	Remplact éclairage MDA	4.866,41€	21311- 12	I
CHECHILLOT	Abattage arbres secs ruisseau Vèze	3.240,00 €	61524	F
CHECHILLOT	Abattage arbres chantier voie fermée	1.440,00 €	61524	F
France Réalizations	Régénération de 2 courts de tennis en béton poreux	6.924,00 €	61523	F
FREDON	Ecopièges	213,90 €	60632	F
JAVEL BARBIZIER	Distributeurs gel GMED RDJ + essuie-mains et produits	957,86 €	60631	F
Signaux GIROD	Signalétique	198,61 €	60633	F
SONOFEP	Fournitures végétaux	557,90 €	60633	F

UN MAX DE PAYSAGES	Préparation pour massif MDA Terrasst	660,00 €	60633	F
UN MAX DE PAYSAGES	Rond-point Rue Pierre Thibert	450,00 €	60633	F
UN MAX DE PAYSAGES	Aménagt parking Thibert et petit pont de la Vèze pour fleurisst terrasst	6.739,45	2152-108	I
PASS	Aménagt PDJ Glissière mixte bois/métal	13.812,00 €	2188-101	I
Würth	Boîtes goupilles artificiers	552,00 €	60632	F

Budget Annexe Quartier des Vignes

Nom de l'Entreprise	Désignation des travaux	Prix TTC en €	Compte	Section
Groupe Hydrogéotechnique	Etude diagnostic mur de soutènement	10.848,00 €	6045	F

2025-05-03 Avenants Groupe Médical Rez-de-Jardin

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du rez-de-jardin du Groupe Médical, il s'avère nécessaire de procéder aux avenants de régularisation du marché de base et des marchés complémentaires concernant l'extension du parking.

Les avenants concernent les lots suivants :

Lot n°1 – Entreprise DAMIN

Lot n°3 – Entreprise Bisontine de Peinture

Lot n°4 – Entreprise PAGET

Lot n°5 – Entreprise SCHIAVONE

Lot n°8 – Entreprise SANITEL

Le montant global du marché de base de 459.555,08 € HT est porté après avenants avec marchés complémentaires (travaux pour extension du parking) à 491.833,71 € H.T

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2025-05-04 Fixation loyers Groupe Médical Rez-de-Jardin

Monsieur le Maire informe que les locaux du rez-de-jardin seront disponibles à la location à partir du 1^{er} juillet 2025.

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des loyers selon le tableau ci-dessous :

Locaux	Surface m ²	Usage privé partagé m ²	Usage exclusif m ²	% surfaces exclusives	Répartition surface privée communes m ²	Surface totale louée m ²	Montant loyer mensuel
Entrée-Attente 1	14.35						
Couloir	23.1						
Attente 2	9.2						
Sanitaires public	4.85						
Local ménage	6.47						
Tisanerie + sanitaires et vestiaires Praticiens (surface privée commune)	32.1	32.1					
Bureau 1	34.1		34.1	18%	5.9	40.0	516 €
Bureau 2	37.6		37.6	20%	6.5	44.1	568 €
Bureau 3	37.1		37.1	20%	6.4	43.5	561 €
Bureau 4	33.5		33.5	18%	5.8	39.3	506 €
Salle 1	16.4						
Bureau	8.4						
Salle2	18.6						
Ensemble Salle1+2+bureau	43.4		43.4	23%	7.5	50.9	656 €
ou Salle 1 + 1/2 bureau	20.6		20.6	11%	3.6	24.2	312 €
et Salle 2 + 1/2 bureau	22.8		22.8	12%	3.9	26.7	345 €
Totaux :	275.6	32.1	185.5	1.0	32.1	218	2 808 €

2025-05-05 Révision loyers Groupe Médical Haut

Mme FLITI Isabelle, intéressée par ce point, à la demande de Monsieur le Maire, quitte la salle et ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal décide de fixer les montants mensuels des loyers hors charges, selon l'état suivant :

LOCATAIRE	Montant LOYER TTC au 01/07/2025
Bureau1 - 31B rue Petite Croix Rochefort-sur-Nenon	450.74 €
Bureau 4	523.98 €
Bureau 3	523.98 €
Bureau 2	523.98 €
Infirmières 1 et 2	667.50 €

2025-05-06 Désignation de la commune pour recevoir capital assurance vie

Considérant le décès de Monsieur Roger BILLEY survenu le 11 octobre 2024,

Vu que l'administré a désigné la commune de Rochefort-sur-Nenon bénéficiaire du capital d'assurance souscrit auprès de la CNP Assurances dans le cadre de son contrat d'assurance (2^{ème} contrat)

Considérant que cette désignation a été confirmée par la CNP Assurances le 13 décembre 2024,

le Conseil Municipal décide d'accepter la désignation de la commune comme bénéficiaire de capital de l'assurance suite au décès de Monsieur Roger BILLEY, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette opération.

2025-05-07 Dénomination de l'espace de la Plaine de Jeux

Considérant,

Le souhait de la commune de rendre hommage à M. Roger BILLEY qui a généreusement fait don de ses biens à la commune,

L'importance de valoriser l'engagement et la mémoire de l'administré qui a contribué au bien-être de la commune, La proposition de nommer l'espace de la Plaine de Jeux "**Espace Roger BILLEY**" en l'honneur de l'administré, Le Conseil Municipal décide de nommer l'espace de la Plaine de Jeux en hommage à sa mémoire et à son engagement envers la commune :

"Espace Roger BILLEY"

De faire apposer une plaque commémorative à l'entrée de la plaine de Jeux mentionnant le nom de **Espace Roger BILLEY, donateur**

2025-05-08 Acquisition parcelle ZH 5

Monsieur le Maire expose que l'Association Diocésaine de Saint-Claude souhaite céder la parcelle de terrain section ZH 5 – Ile de Couble d'une contenance de 14a59ca à la commune pour la somme symbolique de 1 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la concrétisation de ce projet y compris la signature de l'acte de cession et la réalisation de formalités administratives requises.

2025-05-09 Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil Municipal la modification du tableau des effectifs.

Afin de permettre les nominations intervenant dans le cadre de la promotion interne au titre de l'année 2025, après décision du Président du Centre de Gestion le 27 mars 2025, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs par une création et suppression de poste.

Le Président du Centre de Gestion du Jura a rendu un avis favorable le 27 mars 2025 à la promotion interne d'un agent, actuellement sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, sur le grade d'attaché à compter du 1^{er} juin 2025.

Afin de faire bénéficier de la promotion interne à l'agent, à la date de nomination précitée, il convient donc de créer un poste d'attaché à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2025.

Il convient également de supprimer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2025.

le Conseil Municipal **décide** :

- **DE CRER** le poste suivant à compter du 1^{er} juin 2025 :

CATÉGORIE A

- 1 attaché à temps complet.
- **DE SUPPRIMER**, en conséquence, le poste suivant à compter du 1^{er} juin 2025 :

Catégorie B

- 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- **DE MODIFIER**, en conséquence, le tableau des effectifs de la Mairie de Rochefort-sur-Nenon,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits en dépenses au budget primitif 2025.

2025-05-10 Montant des attributions de la taxe professionnelle 2025 (ACTP)

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts prévoit la possibilité d'une révision « libre » des attributions de compensation, qui nécessite un accord entre l'EPCI et ses communes membres. Cette disposition prévoit :

- D'une part, qu'il n'est pas possible de réviser une attribution de compensation sans que la commune concernée ait auparavant donné son accord à cette révision,
- D'autre part, que la révision libre ne peut être mise en œuvre qu'après avoir réunies trois conditions cumulatives :
 1. Une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation,
 2. Une délibération à la majorité simple sur le même montant révisé de l'assemblée délibérante de chaque commune concernée,
 3. Que ces délibérations visent le dernier rapport élaboré par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT du 6 février 2025 a validé le principe de cette révision libre des attributions de compensation des communes. Cet avis de la CLECT a été confirmé par le Conseil Communautaire du 20 mars 2025.

S'agissant de la commune de ROCHEFORT-SUR-NENON, le montant de l'attribution de compensation s'élève ainsi, pour 2025, à 658 130 €.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (ACTP) 2025 tel que figurant dans la délibération du Conseil Communautaire du 20 mars 2025 relative à l'approbation du rapport de la CLECT du 6 février 2025,

Questions diverses

- SIDEK : Effacement rural rue Thibert : prise de connaissance de l'Avant-projet sommaire
- Locaux Groupe Médical rez-de-jardin : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a rencontré récemment le président de l'ADMR Nord-Jura, association qui serait intéressée par la location de l'ensemble des locaux du rez-de-jardin. Un courrier sera adressé à l'ADMR prenant en compte sa demande et proposition de négociation de prix.
- ZAC – Dossier loi sur l'eau : Prise de connaissance de l'attribution des missions d'étude et écologie
- Prise de connaissance du rapport activités 2024 de la CAGD
- Prise de connaissance du Conseil d'administration Doléa
- Dépôt Permis de construire D00005 : un avis défavorable du conseil municipal est donné pour la création d'un portail sortie impasse des Epicés et proposition achat presbytère.
- Vidéoprotection opération 2 : à suivre

**Le Secrétaire,
Pascal VIVERGE**



**Le Maire
Gérard FERNOUX-COUTENET**

